



UN LIBRARY

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/14233
24 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATEE DU 14 OCTOBRE 1980, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LA MISSION PERMANENTE DU PAKISTAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

La Mission permanente de la République islamique du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, se référant à sa note PS 230 SOAF (2-2-3-1) du 2 juillet 1980, a l'honneur de déclarer ce qui suit :

Depuis qu'il a accédé à l'indépendance en 1947, le Pakistan s'est toujours fermement opposé aux politiques répressives et inhumaines d'apartheid et de discrimination raciale qui sont celles de l'Afrique du Sud, et n'a cessé d'appuyer toutes les mesures et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, demandant au Gouvernement sud-africain de mettre fin à ses politiques racistes, qui vont à l'encontre des dispositions de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Pakistan n'a jamais établi de relations diplomatiques avec le régime minoritaire raciste d'Afrique du Sud et n'a pas l'intention de le faire. Le Pakistan a également appliqué un embargo complet sur les échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud.

Le Pakistan n'accorde ni droit d'atterrissage, ni droit de passage aux aéronefs sud-africains et les ports pakistanais sont fermés aux navires battant pavillon de l'Afrique du Sud. Le Pakistan interdit la vente d'armes, de munitions et de tous types de véhicule militaire et autres articles stratégiques à l'Afrique du Sud. Il ne vend ni n'expédie en Afrique du Sud d'équipement ni de matériel destinés à la fabrication et à l'entretien d'armes et de munitions. Telle a été la politique invariable du Pakistan avant même que le Conseil de sécurité n'adopte sa résolution 418 (1977), que le Pakistan soutient pleinement.

Répondant à la résolution 473 (1980) du Conseil de sécurité, le Pakistan demande au régime de Pretoria de prendre immédiatement des mesures visant à éliminer l'apartheid et à accorder à tous les citoyens sud-africains des droits égaux dans tous les domaines, et la possibilité de s'exprimer pleinement et librement pour décider de leur propre destin.

Conformément aux résolutions et recommandations de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, le Pakistan a également suspendu tous échanges avec l'Afrique du Sud dans les domaines de la culture, de l'enseignement et des sports.

La Mission permanente de la République islamique du Pakistan a l'honneur de demander que la présente note soit distribuée comme document du Conseil de sécurité.